

# Etude nationale sur les morts violentes au sein du couple 2016

Etude réalisée par la Délégation aux Victimes, Ministère de l'Intérieur

## Les femmes, 1<sup>ères</sup> victimes des violences au sein du couple

Femmes victimes de  
leur partenaire de vie



123

- 109 femmes ont été tuées par leur (ex)-compagnon « officiel »\* et 14 par leur (ex)-compagnon « non-officiel »\*.

\*voir définitions au recto.

Hommes victimes de leur  
partenaire de vie



34

Dont 3 au sein  
d'un couple  
homosexuel

- 29 hommes ont été tués par leur (ex)-compagne ou compagnon « officiel » et 5 par sa compagne/ son compagnon « non-officiel-le ».

Sur les 28 hommes tués par leur compagne officielle, au moins 17, soit 60%, étaient **auteurs** de violences.

Enfants tués dans le  
cadre de violences au sein  
du couple parental



25

Dont :  
- 9 tués par leur père en même temps que leur mère ;  
- 16 tués dans le cadre de violences conjugales sans qu'un autre parent ne soit tué.

Victimes collatérales  
et rivaux



12

194 victimes

Au total, on dénombre 194 victimes tuées dans le cadre de violences au sein du couple.

Pour l'ensemble de ces affaires, 58 auteur-e-s se sont suicidé-e-s.

Les violences au sein du couple sont donc à l'origine de 252 décès en 2015.

## L'impact des homicides au sein du couple sur les enfants

Enfants témoins

38

enfants étaient présents sur la scène de l'homicide ou au domicile.



Dont :

- 16 enfants témoins des scènes de crimes. Parmi eux, 8 ont donné l'alerte ou fait prévenir les secours
- 22 autres enfants, la plupart en bas-âge, présents au domicile

Enfants orphelins

88

enfants sont devenus orphelins suite aux homicides au sein du couple.



Dont :

- 12 enfants orphelins de mère et de père
- 54 enfants orphelins de mère
- 22 enfants orphelins de père

Tableau récapitulatif du nombre total de victimes 2010– 2016

	2016	2015	2014	2013	2012	2011	2010
<b>Victimes femmes</b>	<b>123</b>	<b>122</b>	<b>134</b>	<b>129</b>	<b>166</b>	-	<b>157</b>
<i>Dont couples officiels (concubins, époux, pacsés)</i>	109	115	118	121	148 <sup>2</sup>	122 <sup>1</sup>	146
<i>Dont couples non-officiels (petits-amis, amants, relations épisodiques...)</i>	14	7	16	9	18	-	11
<b>Victimes hommes</b>	<b>34</b>	<b>22</b>	<b>31</b>	<b>30<sup>8</sup></b>	<b>31</b>	-	<b>33</b>
<i>Dont couples officiels (concubins, époux, pacsés)</i>	29 <sup>1</sup>	21 <sup>5</sup>	25 <sup>7</sup>	25	26	24	28
<i>Dont couples non-officiels (petits-amis, amants, relations épisodiques...)</i>	5 <sup>2</sup>	1	6	5	5	-	5 <sup>10</sup>
<b>Victimes enfants</b>	<b>25</b>	<b>36</b>	<b>35</b>	<b>33</b>	<b>25</b>	<b>24</b>	<b>12</b>
<i>Dont enfants tués en même temps que l'autre parent</i>	9	11	7	13	9	11	6
<i>Dont enfants tués dans le cadre de violences conjugales sans que l'autre parent ne soit tué</i>	16	25	28	20	16	13	6
Victimes « collatérales » hors enfants mineurs du couple	3 <sup>3</sup>	15	11	8	11	6	4
Homicides de « rivaux »	9	11	12	11	14	13	17
<b>TOTAL VICTIMES D'HOMICIDES</b>	<b>194</b>	<b>206</b>	<b>223</b>	<b>213</b>	<b>247</b>	<b>201<sup>9</sup></b>	<b>223</b>
Suicide des auteur-e-s	58 <sup>4</sup>	56 <sup>6</sup>	60	65	67	69	60
<b>TOTAL DECES</b>	<b>252</b>	<b>262</b>	<b>283</b>	<b>278</b>	<b>314</b>	<b>270</b>	<b>283</b>

<sup>1</sup> dont un au sein d'un couple homosexuel

<sup>2</sup> dont deux au sein d'un couple homosexuel

<sup>3</sup> ce chiffre prend en compte un homicide collatéral sans qu'un des partenaires ne soit tué non comptabilisé dans les résultats globaux de la DAV.

<sup>4 et 6</sup> ce chiffre ne prend pas en compte les personnes qui se sont suicidées suite à une séparation comptabilisés dans l'enquête de la DAV

<sup>7</sup> dont deux au sein d'un couple homosexuel

<sup>8</sup> dont quatre au sein d'un couple homosexuel

<sup>9</sup> les 12 homicides au sein de couple non officiels pour lesquels l'enquête ne donne pas le sexe de la victime ont été ajoutés

<sup>10</sup> Ces 5 homicides ont un lieu au sein de couples homosexuels

## LES VIOLENCES ANTERIEURES AUX HOMICIDES (COUPLES OFFICIELS)

- Dans 51 affaires, soit 37% des 138 homicides recensés en 2016 au sein des couples officiels, on constate l'existence de violences antérieures, qu'elles aient été commises par l'auteur, par la victime ou qu'elles aient été réciproques. Ces faits étaient soit déjà connus des forces de sécurité (plainte, intervention au domicile, main courante et procès-verbal de renseignement judiciaire), soit ont été révélés par des témoignages au cours de l'enquête.
- Parmi les 109 femmes victimes de leur partenaire, 30 (soit 27,5%) étaient des victimes connues soit par les forces de l'ordre, soit par leur entourage, de violences de la part de leur compagnon ou ex-compagnon, auteur de l'homicide.
- Les mobiles les plus fréquemment identifiés pour les homicides d'un homme sur sa compagne (refus de la séparation, dispute, jalousie) sont révélateurs d'une volonté d'emprise et de contrôle de l'auteur sur sa partenaire. Ces trois mobiles se retrouvent dans 73 homicides sur 109, soit 67%.
- Concernant les homicides commis par une femme sur son conjoint, l'enquête permet d'établir l'existence fréquente de violences antérieures subies par la femme. Sur les 28 femmes ayant tué leur conjoint, au moins 17, soit 61%, étaient victimes de violences au sein du couple.

N.B. : L'enquête ne présente de données sur le contexte de l'homicide que pour ceux ayant lieu au sein de couples « officiels »

Cette publication et d'autres ressources sur les violences faites aux femmes sont disponibles sur le site : [stop-violences-femmes.gouv.fr](http://stop-violences-femmes.gouv.fr)

**Source** : étude nationale sur les morts violentes au sein de couple, année 2016, DAV, ministère de l'Intérieur.

L'enquête dans son intégralité est disponible en suivant le lien : <http://www.egalite-femmes-hommes.gouv.fr/wp-content/uploads/2017/09/Etude-nationale-sur-les-morts-violentes-au-sein-du-couple-annee-2016.pdf>

**Méthodologie** : données construites à partir des télégrammes et synthèses de la police judiciaire et des articles dans la presse nationale et régionale, en France métropolitaine et d'Outre-mer.

### Définitions :

- les homicides comptabilisés sont les faits qualifiés d'assassinats, de meurtres et de violences volontaires ayant entraîné la mort sans intention de la donner.

- les termes **compagnon-gne-s / partenaire de vie** désigne les conjoint-e-s, concubin-e-s, pacsé-e-s ou « ancien-ne-s » de chacune de ces catégories. Il s'agit des relations également désignées comme « officielles ».

- les relations « non-officielle » désigne les petit-e-s-amis, amant-e-s, relations épisodiques...

VIOLENCES FEMMES INFO  
APPELEZ LE  
**3919**

[stop-violences-femmes.gouv.fr](http://stop-violences-femmes.gouv.fr)